



GEMENG  
**rousper  
mompach**

Personnes de référence :  
Guy STEMPEL / Frank SCHMIT  
Tél. : +352 73 00 66 - 202 / 222  
E-mail : [guy.stemper@rosportmompach.lu](mailto:guy.stemper@rosportmompach.lu)  
[frank.schmit@rosportmompach.lu](mailto:frank.schmit@rosportmompach.lu)

# Certificat

Conformément au règlement des bâtisses de la Commune Rosport-Mompach du 10/10/2018 Ref 70C/005/2018 il a été délivrée l'autorisation suivante :

Lieu :	19, Wangertswee L- 6661 Born
Date de la demande :	26/01/2021
Numéro de l'autorisation :	016 / 2021
Numéro cadastral :	287/4535
Section cadastrale :	MF de Born
Projet :	Aménagement extérieur - Construction d'un mur
Architecte / entreprise :	Pint Bau 38, Hauptstrooss L-9806 Hosingen

Contre la présente décision, un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la cour.

Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 3 mois à partir de la notification ou de la publication sur les lieux de travail de la présente décision.

Rosport, le 23 FEV. 2021

Le bourgmestre,  
Romain Osweiler